



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique forestière

Question écrite n° 29355

Texte de la question

M. Philippe Martin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de la filière Forêt-Bois. Les professionnels de ce secteur sollicitent un accroissement des moyens publics, notamment pour reconstituer les ressources financières du Fonds forestier national (FFN). Instrument essentiel de la politique forestière, la dotation du FFN est passée, en quelques années, de 800 millions de francs par an à 420 millions de francs. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser les axes de sa politique dans ce domaine, compte tenu de la nécessité de moderniser la filière Forêt-Bois.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souhaiterait savoir quelles suites vont être données aux propositions contenues dans le rapport remis au Premier ministre par M. le député Jean-Louis Bianco et intitulé « La forêt, une chance pour la France ». Le 25 novembre 1998, le ministre de l'agriculture et de la pêche a présenté au conseil des ministres une communication dans laquelle étaient définis les grands axes de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur d'activité, qui représente effectivement un poids considérable dans l'économie nationale. Sur le plan financier, cette politique suppose la mobilisation de moyens nouveaux et importants. Des propositions ont été élaborées ; elles sont à l'heure actuelle soumises à la concertation interministérielle dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour l'année 2000, et devraient faire très prochainement l'objet d'un arbitrage.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29355

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mai 1999, page 2572

Réponse publiée le : 21 juin 1999, page 3793